

RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 40011  
Numéro SIREN : 315 202 564  
Nom ou dénomination : ZIMMER BIOMET FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 2218

**ZIMMER BIOMET FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital social de 239 476,25 €**  
**Siège social : 70, rue du Chanoit – 25600 Brognard**  
**315 202 564 RCS Belfort**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15 JUILLET 2020**

**L'an 2020**

**Le 15 juillet 2020 à 13 heures**

Après avoir :

- (a) pris connaissance des documents suivants :
- rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la société ZIMMER BIOMET FRANCE (« la Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
  - comptes annuels relatifs à cet exercice ;
  - rapport général du commissaire aux comptes ;
  - texte des résolutions ;
- (b) pris acte que les documents nécessaires ont été transmis en temps utile au Commissaire aux comptes, afin de lui permettre d'établir son rapport ;

A la date d'arrêté des comptes par l'associé unique des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

A titre liminaire, il est rappelé que les états financiers sont établis sous l'hypothèse de la continuité de l'activité. Comme rappelé par le Président de la Société dans sa communication en date du 22 juin 2020, la crise du Covid a eu des impacts négatifs sur l'évolution des activités de la société. Cette crise majeure constitue un événement postérieur à la clôture, sans impact sur la valeur des actifs et passifs de la société dans les comptes au 31 décembre 2019. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de la société, la direction de la société n'avait pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. L'évolution de la crise COVID-19 depuis cette date n'a pas mis en évidence de facteur nouveau susceptible de modifier cette position.

Zimmer Biomet France Holdings, associé unique, représentée par son Président M. Guillaume Génin, a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport général du commissaire aux comptes, et des

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également le montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 245.152 euros.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé, et au commissaire aux comptes de sa mission pour ledit exercice.

**Cette décision est adoptée.**

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 3.254.609 euros et décide de l'affecter de la façon suivante :

- 3.254.609 euros sur le compte de report à nouveau

**Cette décision est adoptée.**

### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique approuve les conventions, relevant de l'application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, conclues au cours de l'exercice 2019, les conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice 2019 et les modifications qui ont été apportées aux conventions conclues antérieurement à l'exercice 2019 à savoir :

- Le contrat de *Limited Risk Distributor* (LRD) conclu en date du 24 juillet 2004 entre la Société et Zimmer GmbH (Suisse), société contrôlée, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, par ZB Investment Luxembourg Sarl (anciennement Zimmer Investment Luxembourg Sarl), associé unique de la société Zimmer Biomet France Holdings (anciennement Zimmer Holdings France) jusqu'au 18 décembre 2015, elle-même associé unique de la Société dont M. Guillaume Génin est Président. Ce contrat prévoit le transfert (réalisé en 2004) à Zimmer GmbH des risques liés aux stocks (obsolescence) et aux créances clients (provisions créances douteuses) ainsi que la refacturation par Zimmer Biomet France des frais de promotion, des dépenses liées aux instruments et des dépenses liées à l'intégration, ceci moyennant rémunération.
- Une convention (*Target Balancing Agreement*) conclue entre Zimmer Biomet France (anciennement Zimmer France), ZB Investment Luxembourg Sarl (anciennement Zimmer Investment Luxembourg Sarl), et la Citibank N.A en date du 28.07.2006, amendée par un avenant du 16.10.2006 ; cette convention autorise Zimmer Biomet France à participer au système de cash pooling organisé par ZB Investment Luxembourg Sarl et à percevoir les intérêts correspondants aux sommes versées à la Citibank par Zimmer Biomet France.
- Une convention (*Revolving Loan Agreement*) conclue entre Zimmer Biomet France et la société Abbott Spine SA (devenue depuis Zimmer Spine SAS) en date du 8 décembre 2008 amendée (amendment n°1) en date du 29 avril 2009 ; cette convention permet à Zimmer Biomet France de prêter à Zimmer Spine SAS jusqu'à 15 millions d'euros à un taux défini par l'article 3 de ladite convention. Au 31 décembre 2019 aucun prêt n'était en cours en faveur de Zimmer Spine SAS et aucune somme n'a été appelée dans le cadre de cette enveloppe au cours de l'exercice 2019.

- Une convention (*Finance and Accounting Services Agreement*) a été signée en date du 22 mai 2012 qui autorise Zimmer GmbH à refacturer à Zimmer Biomet France une quote-part du coût des services comptables rendus par la société Genpact qui est le fournisseur de services comptables choisi par le groupe Zimmer Biomet.
- Le 27 janvier 2016 les sociétés Biomet SAS et Biomet France Sarl, appartenant toutes deux au groupe Zimmer Biomet, ont conclu une convention de prêt, Biomet France Sarl étant emprunteur d'une somme de 14.000.000 euros ; les actifs et passifs de Biomet SAS ont été transférés à la Société par la fusion du 30 novembre 2016 ; la Société n'ayant pas demandé le remboursement de ce prêt à son terme (1er février 2017), celui-ci a été prolongé jusqu'au 1er février 2018 dans un premier temps, puis jusqu'au 1er février 2023 par la convention du 27 avril 2018.
- A titre d'information depuis 2017 Zimmer Biomet France (anciennement Zimmer France) fait partie du nouveau périmètre d'intégration fiscale du groupe Zimmer Biomet en France, au même titre que Zimmer France Manufacturing, Zimmer Spine SAS, Zimmer Dental SAS et Zimmer Biomet France Holdings (anciennement Zimmer Holdings France) qui joue le rôle de tête de groupe.

**Cette décision est acceptée.**

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique constate l'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, et décide de renouveler les mandats:

- en qualité de commissaire aux Comptes titulaire : de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63 avenue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, et ce à compter de ce jour, et pour une durée qui expirera le jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

**Cette décision est acceptée.**

#### **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

**Cette décision est adoptée.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

**Zimmer Biomet France Holdings**  
M. Guillaume Génin  
Président